

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023**  
**COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES**

La réunion a débuté le 6 octobre 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MAUGRAS Jacky.

**Membres présents :**

Monsieur AUBRY ROMAIN  
Madame BONNOTTE NADINE  
Madame CAUSERET EDITH  
Monsieur DETOURBET BERNARD  
Madame GAGNOT-BAZIN DANIELE  
Monsieur GUENIOT FRANCOIS  
Madame HUMBLOT EVELYNE  
Madame MARCOUX VERONIQUE  
Monsieur MAUGRAS Jacky  
Madame MINOT CHANTAL  
Monsieur MIOT ERIC  
Madame MONIER MICHELE  
Monsieur ROYER MARC  
Monsieur SIMEANT ALAIN  
Madame WARNET CHRISTIANE  
Monsieur ZENDER SEBASTIEN

**Membres absents représentés :**

Monsieur GARBINO GERARD Pouvoir donné à M SIMEANT ALAIN  
Madame GOUVERNEUR SYLVIE Pouvoir donné à Mme MARCOUX VERONIQUE  
Monsieur ROUSSEL EMMANUEL Pouvoir donné à M DETOURBET BERNARD

**Membres absents :**

-

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance
  - Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 juillet 2023
  - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
  - 2023\_059 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2022
  - 2023\_060 - Avis sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation par la SAS BIO METHA ENERGIE
  - 2023\_061 - Convention de prestations de services - Informatique et SIG
  - 2023\_062 - Décision modificative n° 1 budget eau et assainissement
  - 2023\_063 - Subventions exceptionnelles - organisation du 14 juillet 2023
  - 2023\_064 - Subvention exceptionnelle - Course cycliste
  - 2023\_065 - Ouverture d'une ligne de trésorerie
  - 2023\_066 - Validation marché voirie 2023 et demande de subventions
  - Demande de financements complémentaires- travaux aménagement voie verte RD 122
  - 2023\_067 - Déclassement et désaffectation parcelle AC 392 en vue de sa cession
  - 2023\_068 - Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil par le Centre de gestion de la Haute Marne
  - 2023\_069 - Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Haute Marne
  - 2023\_070 - Vente de terrains
  - 2023\_071 - Approbation du rapport de gestion 2022- SPL XDEMAT
  - Questions diverses
-

**- Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur Alain Siméant est nommé secrétaire de séance

**- Arrêt du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 07 juillet 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 07 juillet 2023 a été validé à l'unanimité.

**- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

- Acquisition d'une machine désherbage mécanique pour 15 084.34 € HT
- Acquisition d'autolaveuse pour 10 173 € HT
- Renouvellement de la convention avec la Société REFPAC pour l'assistance et le suivi de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 3 ans (10 % des recettes)

**2023\_059 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2022**

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport par Mr Alain SIMEANT, adjoint au maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune nouvelle pour l'année 2022.

**19 voix pour**

**2023\_060 - Avis sur le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation par la SAS BIO METHA ENERGIE**

Le Maire explique que ce projet consiste en l'exploitation d'une installation de méthanisation d'une capacité de 55t/jour sur la commune de Saint Maurice et dont le périmètre d'épandage s'étend sur la commune de SAINTS-GEOSMES.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour le projet d'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune de Saint - Maurice

**19 voix pour**

**2023\_061 - Convention de prestations de services - Informatique et SIG**

La présente convention a pour objet de fixer modalités d'intervention de la CCGL au titre de l'assistance informatique, sur sollicitation de la Commune de Saints-Geosmes et les modalités financières de ces prestations.

Le Conseil Municipal accepte les conditions financières prévues dans la convention, à savoir :

- o Un coût annuel forfaitaire de 6000 € TTC pour la prestation informatique
- o Un cout unitaire forfaitaire de 250 € TTC pour les prestations de mise en service

**19 voix pour**

### **2023\_062 - Décision modificative n° 1 budget eau et assainissement**

CONSIDERANT que suite à la signature d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public avec Véolia à compter du 1er janvier 2022, l'activité eau de la commune nouvelle de Saints-Geosmes (budget annexe eau et assainissement) est imposable de plein droit à la TVA dans la mesure où la collectivité met à disposition ses installations à titre onéreux,

CONSIDERANT qu'un transfert de crédits est nécessaire pour procéder aux écritures de régularisation de TVA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la décision modificative n°1 suivante :

#### Section de fonctionnement

- En dépense au compte 678 chapitre 67 + 5 006 €
- En dépense au compte 61521 chapitre 011 - 5 006 €

#### Section d'investissement

- En dépense au compte 10222 chapitre 10 + 1391 €
- En dépense au compte 2315 chapitre 23 - 1391 €

**19 voix pour**

### **2023\_063 - Subventions exceptionnelles - organisation du 14 juillet 2023**

En préambule, Véronique Marcoux, adjointe, précise que 229 repas ont été servis pour le 14 juillet à Saints-Geosmes et 140 pour celui de Balesmes.

Le Conseil Municipal, décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- un montant de 183 euros à la Société de chasse de Saints-Geosmes pour sa participation à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 juillet 2023.

- un montant de 260 euros à l'association « Eponine » de Balesmes sur Marne pour sa participation à l'organisation des festivités de la Fête Nationale le 14 juillet 2023

**19 voix pour**

### **2023\_064 - Subvention exceptionnelle - Course cycliste**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 88 euros à l'Association « Saints-Geosmes Loisirs » pour sa participation à l'organisation de la course cycliste de la fête locale le 29 mai 2023.

**19 voix pour**

### **2023\_065 - Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Afin de pallier aux besoins ponctuels et prévisionnels de trésorerie de la commune dans les prochaines semaines, du fait des subventions en attente d'encaissement, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de contacter une ligne de trésorerie aux conditions suivantes : selon les conditions suivantes :

- Montant	200 000 euros
- Taux intérêt annuel variable	Euribor 3 mois moyenné +0.80 %
- Périodicité de facturation des intérêts	Trimestrielle
- Durée	12 mois
- Frais de dossier	300 €
- Commission de non utilisation	néant

**19 voix pour**

#### **2023\_066 - Validation marché voirie 2023 et demande de subventions**

Une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de remplacement de la couche de roulement et reprise de bordures et caniveaux, rue des sources à Saints-Geosmes

Ces travaux sont nécessaires du fait de la fragilisation des bordures entraînées par l'ancienneté de la chaussée et des trottoirs.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de travaux de remplacement de la couche de roulement et reprise de bordures et caniveaux, rue des sources à Saints-Geosmes à l'Entreprise SARL MARTEL- 52000 CHAUMONT, pour un montant de 53 829 €HT et sollicite le maximum de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute Marne

**19 voix pour**

#### **2023\_067 - Déclassement et désaffectation parcelle AC 392 en vue de sa cession**

Dans le cadre de la cession de la parcelle AC 392 d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> lieu-dit Champ Mourot, le Conseil Municipal constate la désaffectation de la parcelle et prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

**19 voix pour**

#### **2023\_068 - Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil par le Centre de gestion de la Haute Marne**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, il est obligatoire de désigner un référent déontologue des élus, qui sera chargé d'apporter une réponse à tout conseiller municipal qui aurait des questionnements sur le Charte de l' élu local.

Le Centre de Gestion de la Haute Marne propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Le Centre de gestion sera ainsi l'intermédiaire entre l' élu et le référent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - . Madame Isabelle GAMBINI, avocate inscrite au Barreau de Haute-Marne
  - . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
  - . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
  - . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public et membre de l'observatoire de l'éthique publique ;
  - . Monsieur Xavier MONLAÜ, magistrat administratif ;
  - . Monsieur Vincent THULARD, magistrat administratif.
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce relative à ce dossier.

**19 voix pour**

### **2023\_069 - Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Haute Marne**

Le Maire explique que le Centre de Gestion de la Haute Marne est habilité à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire et également d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

La collectivité rémunèrera le Centre de Gestion de la Haute Marne à chaque médiation engagée suivant les modalités tarifaires suivantes :

- Coût par saisine : 50 € par dossier
- Forfait de médiation 1 230 € : deux séances de médiation, le cadrage de la démarche avec les parties, la relecture du document final, le temps de déplacement
- Un tarif de 615 € en cas d'échec de médiation à l'issue de la première séance
- Heure de travail supplémentaire : 262€
- L'état de frais de déplacement remboursés par le Centre de Gestion au médiateur sur la base du tarif réglementaire de la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce relative à ce dossier.

**19 voix pour**

### **2023\_070 - Vente de terrains**

Le Conseil Municipal décide de céder les parcelles cadastrées AB 124 et AB 126 d'une superficie de 5530 m<sup>2</sup> sise Aux Ormes 52200 SAINTS-GEOSMES, à Monsieur et Madame HUTINET Xavier et Marie-Hélène, domiciliés 3, impasse des Rosières 52200 SAINTS-GEOSMES pour un prix forfaitaire de 5 000 €

**17 voix pour**

**2 voix contre** : M DETOURBET Bernard et M ROUSSEL EMMANUEL (représenté)

### **2023\_071 - Approbation du rapport de gestion 2022- SPL XDEMAT**

Le Maire rappelle que la commune a décidé de devenir actionnaire de la société Spl Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition.

Il précise qu'en tant qu'actionnaire, le Conseil Municipal de la Commune de Saints- Geosmes doit examiner le rapport de gestion 2022 du Conseil d'administration de la SPL Xdemat.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration.

**19 voix pour**

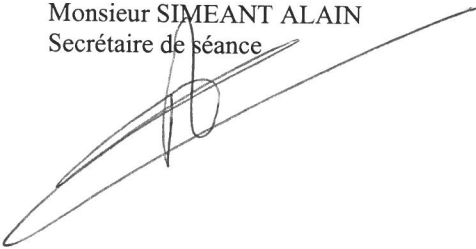
### **- Informations diverses**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas usé de son droit de préemption urbain, à savoir :
  - Immeuble bâti - Section ZR 26 –situé 15 rue du poirier au ciel à Sts-Geosmes
  - Immeuble bâti – Section AD 224- situé 1 rue des sources à Sts-Geosmes
  - Immeuble non bâti – Section AD 335- situé à Sts-Geosmes
  - Immeuble bâti – Section ZR 92- situé 6 Rue Champ Bouillon à Sts-Geosmes
- 34 stères de bois appartenant à la commune de Saints-Geosmes sont à vendre. Un appel est lancé aux intéressés.
- Le salon du chocolat aura lieu les 28 et 29 octobre 2023 au Pôle Urbatus.

- L'ONF estime qu'il n'est pas nécessaire de programmer des travaux patrimoniaux pour l'année 2024 dans la forêt communale de Balesmes sur Marne pour assurer une gestion durable conforme à l'aménagement forestier.  
Les membres du conseil municipal sont en accord avec la proposition émise par l'ONF et prennent acte qu'il n'y aura pas de programme d'actions sur la forêt communale de Balesmes sur Marne en 2024.
- Le PLUi sera arrêté le 26 octobre 2023 par la Communauté de Communes du Grand Langes. Suite à cet arrêt, les personnes publiques associées seront consultées avant le démarrage d'une enquête publique où toute personne pourra faire des réclamations. Le PLUi pourra alors être modifié en tenant compte des retours de l'enquête publique, avant de le rendre définitivement opposable aux tiers.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h15.

Monsieur SIMEANT ALAIN  
Secrétaire de séance



Monsieur MAUGRAS Jacky,  
Maire

